

DACP

REF : DACP2013037

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 04/07/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Approbation du versement de la cotisation 2013 pour l'adhésion de la Commune à l'association Maximilien.

EXPOSE :

En 2008, autour de la Région, de départements et collectivités motrices, une démarche partenariale s'est engagée afin de faire face à deux difficultés : celle des entreprises, notamment les TPE-PME, à accéder aux marchés publics ; et celle des acheteurs publics à concilier respect de la réglementation et efficacité des achats.

La création d'un portail commun des marchés publics franciliens, rassemblant annonces de marchés, plate-forme de dématérialisation et mise en réseau d'acheteurs publics a été confirmée comme la solution permettant d'accéder à la fois à une meilleure visibilité et transparence pour les entreprises, et à une plus grande optimisation des achats publics.

La mise en place de ce portail commun des marchés publics franciliens est commandée par l'intérêt local et régional puisqu'il participe à la réduction de la fracture numérique entre les collectivités, et à l'accompagnement de l'ensemble des acteurs concernés

Avec la Communauté d'agglomération de Plaine Commune, les Départements du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise, de Seine-Saint-Denis, rassemblés autour de ce projet, la ville d'Aubervilliers est devenue membre fondateur de cette association, créée le 29 juin 2011, et qui à travers sa commission des achats, en juillet 2012, a décidé, à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif, de confier à la société ATEXO la réalisation de ce portail.

Maximilien s'inscrit ainsi résolument et pleinement dans la démarche responsable de la ville d'Aubervilliers. En effet, lors de sa deuxième assemblée générale du 28 novembre 2011, Maximilien a adhéré à la charte de l'inter-réseaux « commande publique responsable » pilotée par l'ADEME et fondée sur le partage d'expériences.

Pour Maximilien, il s'agit ainsi de construire un réseau francilien des achats responsables, qui a choisi pour première thématique l'accès des TPE/PME à la commande publique. Les actions initiales consistent à recenser parmi les membres fondateurs les différentes pratiques d'achats responsables.

Eu égard aux potentialités de développement de « Maximilien » en faveur des quelques 1000 collectivités publiques franciliennes, d'ici 2019, il est apparu aux termes d'une étude de faisabilité la possibilité d'optimiser la gestion de la plateforme par la transformation de l'association « Maximilien » en un groupement d'intérêt public (GIP), dont vous avez approuvé la création par la délibération n° 007 du 31 janvier 2013.

Aussi, l'assemblée générale de Maximilien, au sein de laquelle M. Jean François MONINO représente la Ville a décidé du montant de cotisation due par les membres fondateur arrêtée à 2000 € TTC pour la Ville d'Aubervilliers.

En conséquence de ces éléments, pour prolonger l'action de la collectivité au sein de l'association Maximilien, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de la cotisation 2013 de la ville à ladite association.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013037

Signataire : MC/ED

OBJET : Approbation du versement de la cotisation 2013 pour l'adhésion de la Commune à l'association Maximilien.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la Commune à l'association Maximilien ;

Vu le montant de la cotisation d'un montant de 2 000 € TTC pour l'année 2013 ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger l'action de la collectivité au sein de l'association Maximilien, et donc de régler la cotisation pour l'année 2013.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le montant de la cotisation pour 2013, ainsi que son versement à l'association Maximilien.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/07/2013

Publié le 11/07/2013

Certifié exécutoire le : 12/07/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué